

Prix de l'abonnement

PAR TRIMESTRE.

Pour La Haye . fl. 7 — Payable
" La Province - 8 — d'avance.

PRIX DES INSERTIONS.

Les premières 5 lignes fl. 1.50 timbre
y compris et 20 cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

Bureau de la Rédaction
à La Haye, Spui. n° 75.
BUREAU POUR L'ABONNEMENT LES
ANNONCES.
Chez M. van Weelden, libraire, Spui.
et chez les Héritiers Doorman,
braires, Langen Poeten, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être
envoyés à la direction franc de port.

La Haye, 13 Février.

Aujourd'hui a eu lieu, suivant le programme qui en a été publié, l'ouverture de la session des Etats-Généraux. A une heure le Roi, accompagné des Princes, est sorti de son palais. Une salve d'artillerie a annoncé le départ de S. M. Dans toutes les rues et sur toutes les places que devait parcourir le cortège, le Roi a été accueilli par les manifestations les plus vives de respect et d'amour. Arrivé au palais des Etats-Généraux S. M. a été reçu et introduit dans le sein de l'assemblée par la commission d'ouverture, ayant pris place sur le trône, a prononcé le discours que nous donnons ci-après la traduction.

S. M. est ensuite retournée à son palais au milieu des mêmes manifestations de respect et d'amour.

OUVERTURE DES ETATS-GÉNÉRAUX.

DISCOURS DE LA COURONNE.

Voici le discours que le Roi a prononcé dans la séance solennelle de ce jour des deux Chambres réunies :

Messieurs les membres de la Première et de la Seconde Chambre des Etats-Généraux,

Conformément à ce que prescrit la Loi-Fondamentale, la mission des deux Chambres des Etats-Généraux qui ont existé jusqu'à ce jour, est accomplie dans ce moment.

Ces deux Chambres, depuis l'adoption de la Loi-Fondamentale modifiée, m'ont assisté avec un soin consciencieux, et elles méritent notre reconnaissance pour le concours qu'elles nous ont prêté jusqu'à la nouvelle période dans laquelle nous entrons aujourd'hui.

C'est avec plaisir que je vous vois, messieurs, réunis autour de moi.

Représentants d'une nation qui, lors des récentes élections, a montré qu'elle attache un grand prix à ses droits politiques et qu'elle veut en même temps les exercer avec calme et un véritable amour de l'ordre, vous agirez, messieurs, dans un même esprit, j'en ai la confiance; animés d'une sincère sollicitude, dégagés de toute prévention, vous travaillerez d'un commun accord avec moi pour le bien de la patrie.

Les relations de pouvoir vous annoncent que la bonne entente avec les autres Etats, malgré les révolutions qui ont eu lieu dans une partie de l'Europe.

Les relations du duché de Luxembourg avec la Confédération germanique ont fait naître quelques difficultés que j'ai l'espoir, en m'appuyant sur les traités, de pouvoir écarter.

Toutefois, la tranquillité et l'ordre public ont été maintenus dans ce duché.

L'armée a concouru d'une manière digne d'éloges à obtenir ce résultat, et je ne puis m'abstenir de reconnaître les services qu'elle a rendus là et ailleurs.

Lorsque, l'année dernière, de graves événements eurent rendu l'augmentation nécessaire, cette augmentation, comme aussi la diminution qui plus tard fut graduellement opérée, ont prouvé que la Néerlande peut, sans difficulté et avec promptitude, développer et restreindre ses forces.

Par suite des mesures qui ont été prises il a été possible de laisser intacte une partie considérable des sommes dont l'Etat a été augmenté, pour 1848, le budget de la guerre.

Déjà cette année la diminution que subira ce budget sera assez importante. Un système limité de défense pourra être consolidé et nouvelles économies.

Les forces maritimes continuent, par les services qu'elles nous ont rendus, à donner tout sujet de satisfaction.

Un renfort considérable de navires de guerre a été envoyé dans nos possessions des Indes-Orientales et Occidentales, et afin d'assurer une protection plus étendue au commerce, la côte orientale d'Afrique, vers laquelle se multiplient les entreprises commerciales, a été visitée par un navire de guerre, comme aussi l'ordre a été donné à un autre navire de guerre de se diriger vers la côte Nord-Ouest de l'Amérique.

Une tranquillité satisfaisante régnait dans nos possessions des Indes-Orientales.

Des mesures ont été prises pour réparer l'échec que nos armées ont subi par la bravoure de nos troupes, ont essayé à Badajoz.

La tranquillité régnait également dans nos possessions des Indes-Occidentales. Si, l'année dernière, elle y a été troublée dans quelques endroits, elle y a été aussi promptement rétablie.

En reportant nos regards sur la situation intérieure du royaume, nous y trouvons à plus d'un égard des motifs de satisfaction.

Nos bien-aimés compatriotes continuent à se distinguer par leur attachement aux principes de l'ordre, par leur respect pour la loi et l'autorité.

Les commotions qui ont agité l'Europe ont, il est vrai, exercé aussi chez nous une influence défavorable sur le

commerce et l'industrie; mais à peine la tranquillité semblait-elle se rétablir, que le mouvement commercial et industriel se ranimait aussitôt. Le moment actuel promet un meilleur avenir.

A l'exception des désastres récents qui ont atteint quelques contrées de notre patrie, nous n'avons point à déplorer de ruptures de digues ni d'inondations.

Depuis la révision de la Loi-Fondamentale, j'ai fixé mon attention sur les dépenses de l'Etat; sur la manière d'après laquelle, sans chocs violents et sans porter atteinte à la régularité de l'administration, elles pourraient être diminuées; et sur les lois exigées pour la complète exécution de la Loi-Fondamentale.

Le rapport qui m'a été présenté par le ministre provisoire sur la diminution des dépenses de l'Etat, a déjà donné lieu à la réalisation de quelques-unes des idées qui y sont exposées. D'autres sont susceptibles de modifications et de développement, ou doivent être réglées par la loi.

J'attends de la représentation nationale que là où son concours sera invoqué, elle l'accordera, sous l'empire de la conviction que, surtout dans les temps actuels, un gouvernement fort est un des premiers besoins.

Les lois nécessaires à l'exécution de la Loi-Fondamentale sont préparées dans l'esprit libéral de cette même constitution. Elles vous seront présentées successivement.

La perturbation que les événements de ces derniers temps ont apportée dans les rapports internationaux, a réagi défavorablement sur les recettes du trésor public. Cette influence se fera encore sentir, mais dans une moindre proportion, pendant le cours de cette année.

Des mesures, calculées de manière à épargner autant que possible les classes industrieuses de la nation, vous seront proposées pour couvrir les déficits existants.

L'intérêt et le crédit de l'Etat exigent que les charges du moment ne soient pas de nouveau reportées sur l'avenir, afin que, dans des temps meilleurs, en présence de résultats favorables, tout ne soit pas paralysé et rendu ainsi infructueux par le fardeau des charges antérieures.

Continuons, messieurs, avec cette union d'où naît la force, et avec un zèle constant, à travailler au bien-être de la patrie, et le Tout-Puissant bénira nos efforts.

Revue Politique.

L'assemblée nationale de France a été mal inspirée de retarder si longtemps la nouvelle épreuve du suffrage universel. A bien dire, l'obstination de la chambre entraînait fort dans la politique des hommes clairvoyants; aussi les a-t-on vus pleins de calme et de confiance dans cette bataille. Il fallait que la France eût le temps de bien connaître les ambitieux de la république, et ils avaient garde de faire contre eux la moindre pésition. Ils leur disaient au contraire: Restez! grands citoyens, restez! étalez vos vertus civiques; faites de la grande politique de Montagne; démolissez le pouvoir; ruinez les affaires; tuez le pays! il faut que vos principes et que vos systèmes soient bien compris. Ce pauvre peuple de France avait cru à vos paroles; il faut qu'il juge vos actes.

En effet, si ces vertueux citoyens avaient pris l'envie de faire de l'abnégation et du sacrifice, et d'être conséquents avec leur mandat; si, par exemple, après avoir fait la constitution, ils avaient déclaré que leur mission était accomplie, et qu'ils s'en retournaient à leurs charrues, la France aurait bien pu les prendre pour des Cincinnatus et on courrait risque de les voir revenir aux affaires avec des couronnes de chêne.

Mais le calcul leur a manqué; ce qui fait que la France sait à présent que pour avoir une représentation d'accord avec ses instincts et ses besoins, elle devra se choisir des hommes nouveaux, et que ceux qui ont été les plus ardents à rester seront aussi les premiers exclus.

Après le vote qui a été prononcé sur l'époque de la dissolution de l'assemblée et surtout à cause de ce vote, la pensée publique en France doit se porter maintenant sur les prochaines élections. Il est facile de s'imaginer les intrigues qui vont s'ourdir, après toutes celles qui viennent d'éclater. Si les honnêtes gens, si les hommes d'ordre devaient rester immobiles ou divisés en présence de la ligue révolutionnaire qui déjà est cimentée, on verrait alors un scandale pire que tous les autres. La France n'a passé par tant de révolutions que pour avoir obtenu des opinions artificielles, qui n'étaient pas sa pensée. C'est ce malheur qui pourrait se reproduire pour elle, et la ruine publique serait alors consommée.

Dans une circonstance aussi décisive, il faut que tous les hommes d'intelligence marchent unis, pour la défense de l'ordre; de la liberté, de la société, et que les questions de candidature soient résolues par les localités. L'ordre, la liberté, la société se rattachent à des principes formels, antérieurs aux convenances de personnes, et c'est en vue de ces principes que doivent se régler et se concentrer les efforts des bons citoyens. La division n'a plus de prétexte. Voilà la grande vérité qui va planer sans doute sur les préparations électorales; et en attendant il faut rendre grâce à l'assemblée actuelle qui, par son obstination à rester, a rendu ce bon accord possible d'où peut surgir le salut de la France.

Différentes réunions politiques de province s'occupent de dresser les listes de leurs candidats aux prochaines élections. Les symptômes de la fièvre électorale se font sentir dans le midi de la France.

Les nouvelles de France ont toujours peu d'importance le lundi aujourd'hui, elles présentent peut-être encore moins d'intérêt que d'habitude. Tous les journaux nous font entrevoir de nouvelles luttes parlementaires. Le fort parti des républicains de la veille marchant sous le drapeau du National, aidé du parti montagnard, veut tenter un dernier effort. Ce parti tient à laisser derrière lui un budget qui réalisera une foule d'économies, auxquelles il avait bien garde de songer lorsque le pouvoir était entre ses mains.

Les démonstrations de la province, en faveur du gouvernement, continuent à être significatives. La garde nationale de Nantes a envoyé une lettre d'adhésion au maréchal Bugeaud, à la suite de son discours de Bourges. La chambre de commerce de Marseille a signé une adresse de félicitations au président de la république, par rapport que le seul sentiment qui domine en France, c'est celui de l'ordre.

Le conseil municipal d'Angoulême a, de son côté, félicité le ministre de la résolution qu'il a prise de conserver le pouvoir à la suite de l'échec que lui avait fait subir le vote de l'assemblée nationale, sur la proposition d'enquête.

Comme il était facile de le prévoir, les troubles de Certe sont le résultat de la faiblesse de l'autorité locale et de l'audace des démagogues. Nous devons ajouter que la garde nationale n'a montré aucun empressement à se réunir; que les perturbateurs sont restés maîtres de la ville pendant tout un jour et une nuit. Le préfet de l'Hérault est arrivé accompagné de 500 hommes de troupes de ligne. Sa présence a tout fait rentrer dans l'ordre.

Depuis deux jours nous annonçons à nos lecteurs l'existence d'une note du gouvernement autrichien au pouvoir central de Francfort. Ce document vient d'être publié à Francfort, nous le reproduisons plus loin in extenso; il ne laisse aucun doute sur l'opposition que fait l'Autriche à la constitution d'une Allemagne unitaire. L'Autriche ne veut pas que les divers Etats allemands soient fondus dans le pouvoir central; elle n'admet qu'une constitution fédérale, sans doute telle qu'elle résulte des traités de 1815.

La Réforme allemande annonce que sur 302 élections connues pour la seconde chambre prussienne, le parti conservateur compte 166 membres et le parti radical 134.

La maison de banque Sina, de Vienne, vient d'informer les banquiers, par une circulaire, que de concert avec les maisons Rothschild et Stieglitz, elle a conclu le nouvel emprunt autrichien de 50 à 60 millions de florins (monnaie de convention).

Nous avons raison de ne pas croire hier à la faite du pape, de Gaète, annoncée par un journal de Florence sur la foi d'une correspondance de Beme. Cette nouvelle est positivement démentie par les correspondances de Gaète, du 2 février, qui parlent, au contraire, de la poursuite des négociations entre le Pontife et le gouvernement de Naples.

Les nouvelles de Naples sont pleinement confirmées par le *Corriere*, journal semi-officiel de Turin. Nous donnons plus loin le récit de ce journal, mais nous devons faire observer qu'il est personnellement hostile au roi de Naples, et qu'il ne faut accueillir qu'avec réserve ses appréciations.

Rien ne confirme ce matin la nouvelle donnée par le *National* d'un mouvement qui aurait éclaté à Florence et à la suite duquel le grand-duc se serait réfugié à Sieme.

La chambre des députés de Florence a rejeté une pétition des évêques, qui demandaient des mesures préventives contre la licence de la presse à l'égard du dogme catholique et de ses ministres, c'est-à-dire la censure ecclésiastique. La chambre a décidé que les lois actuelles suffisent à la sauvegarde des intérêts de l'autel.

Si'il fallait en croire une correspondance adressée de Gaète au *Pensiero italiano*, le comte Martini, envoyé sarde, qui a eu tant de peine à se faire admettre auprès du saint-père, aurait pris l'engagement que la Sardaigne n'enverrait aucun député à la constituante italienne, et à cette condition le pape aurait accepté la médiation de Charles-Albert pour traiter de sa rentrée à Rome, avec le gouvernement établi dans cette ville. Nous reproduisons cette nouvelle sans la garantir.

L'ambassadeur du roi Charles-Albert près la cour de Naples, est de retour à Turin. Il paraît, dit l'*Opinione*, que le roi de Naples, pour montrer qu'il n'a rien de commun avec le prince qui veut venger l'indépendance italienne, n'a pas voulu recevoir son envoyé d'une manière officielle. On assure que par suite de cette circonstance, le cabinet de Turin a remis ses passeports au comte de Lutolf, ambassadeur de Naples. Mais la *Nazione* de Turin fait observer que l'affaire de M. Plezza lui est uniquement personnelle, et que s'il n'a pas été admis à Naples, c'est parce qu'il était connu pour avoir tenu des propos outrageants contre le roi. Il est donc à espérer qu'il n'éclatera pas de rupture sérieuse entre Naples et la Sardaigne.

La *Presse* annonce qu'une dépêche télégraphique arrivée avant-hier au ministère des affaires étrangères, annonce la mort de Cabrera.

Ce partisan célèbre aurait succombé aux blessures qu'il avait reçues dans un combat récent; dont nous avons déjà eu compte.

Le journal officiel publie un arrêté royal du 8 février, contenant les dispositions relatives à la réorganisation du corps des ingénieurs en *Waterstaat*. Il résulte de ces dispositions que le pays est divisé en 11 districts et en 2 inspections, savoir: la province de Groningue, le 1^{er} district; la Frise, le 2^e; la Drenthe le 3^e; l'Overijssel, le 4^e; la Gueldre, le 5^e; le Brabant-Septentrional, le 6^e; le duché de Limbourg, le 7^e; la province d'Utrecht, le 8^e; la Hollande-Septentrionale, le 9^e; la Hollande-Méridionale, le 10^e; et la Zélande, le 11^e.

La première inspection comprend les districts 1 à 7, et la deuxième, les districts 8 à 11. Il y a un inspecteur pour chaque inspection, et à l'exception des districts 3 et 8, il y a un ingénieur en chef. Le nombre des ingénieurs en chef de 1^{re} classe est de 5.

et de 2^e classe, de 4; il y a en outre 15 ingénieurs de 1^{re} classe, et 15, de 2^e classe, et 8 aspirants-ingénieurs.

Les traitements de ces fonctionnaires sont fixés comme suit :

Les inspecteurs	4,000.00
ingénieurs en chef de 1 ^{re} classe	3,000.00
" " " " 2 ^e classe	2,400.00
" " " " de 1 ^{re} classe	1,800.00
" " " " 2 ^e classe	1,500.00
" aspirants-ingénieurs	900.00

Il leur sera en outre accordé annuellement une somme pour frais de voyage et de séjour, savoir : aux inspecteurs fl. 1,000; aux ingénieurs en chef des districts 1, 2 et 7, fl. 800, à ceux des districts 4, 5 et 6, fl. 1,000 et fl. 1,200, à ceux des districts 9, 10 et 11. Pour les ingénieurs cette somme varie suivant les districts à 6, 7 et 8 cents florins. Aux aspirants-ingénieurs il est alloué fl. 500. Cet arrêté est suivi d'un autre, contenant la nomination des inspecteurs et des ingénieurs :

MM. Ferrand et van der Kun sont nommés inspecteurs. Ingénieurs en chef de 1^{re} classe : MM. G. Beijerinck, J. W. de Thoméze, P. Wellenbergh, E. de Kruijff et A. C. Kros; Ingénieurs en chef de 2^e classe : MM. Caland, A. de Geus, J. W. Conrad et M. H. Conrad; Ingénieurs de 1^{re} classe : J. A. van Essen, J. H. Docters van Lœuwen, H. F. Fijnje van Salvynde, A. Greve, A. Blaauw, Jhr., N. H. Boerrigter, C. J. Bolten, R. Kock, D. J. Storm-Buijsing, J. G. van Gendt, W. Badon Ghilben, chevalier, E. C. B. van Rappard, L. Rijsterborgh, J. A. Beijerinck et R. Musquetier; Ingénieurs de 2^e classe : J. A. Nicolson, C. Brunnings, chevalier J. Ort van Schonauwen, W. C. P. baron van Reede van Oudtshoorn, A. B. Mentz, P. J. de Quartel, J. F. Angier, Jhr. J. R. T. Ort, P. J. H. Hayward, J. de Kruijff, L. van de Kastele, J. G. W. Fijnje, J. Strootman, J. A. A. Waldorp et P. Caland; Adspirants-ingénieurs : A. A. J. Ledebou, H. S. J. Rose, J. Dirks, J. F. W. Conrad, L. H. J. J. Mazel, J. Lebrat, J. L. Schneitter et N. T. Michailis; Les ingénieurs en chef : S. Tierens et A. Kommers Pz.; les ingénieurs : K. Schrauer et J. A. van Dorth, et l'aspirant-ingénieur A. G. Reuther, sont démissionnés honorablement.

Finances des Pays-Bas.

Au moment où les nouvelles Chambres s'assemblent, il n'est pas sans intérêt de faire connaître quelques détails sur les finances de l'Etat. Nous les avons empruntés au *Handelsblad*. Voici d'abord un état comparatif des voies et moyens des six dernières années, de 1843 à 1848 :

	1843.	1844.	1845.
Contrib. directes	fl. 17,860,452.07	fl. 17,985,696.61	fl. 18,203,018.10
Droits d'entrée, de navig. de phare, de tonnage et de balise	5,301,816.61	5,729,933.53	4,919,646.41 (1)
Accises	18,532,383.16	19,112,045.24	19,763,639.15
Droits d'enregist. de timbre, de succession, etc.	9,341,508.32	9,556,568.76	9,595,391.26
Droits de garantie sur les ouvrages d'or et d'argent			
Postes			
Loteries			
Total	fl. 53,027,097.29	fl. 54,825,805.97	fl. 54,446,067.39

	1846.	1847.	1848.
Contrib. directes	fl. 18,756,640.80	fl. 18,477,490.99	fl. 18,981,536.08 (4)
Droits d'entrée, de navig. de phare, de tonnage et de balise	4,998,695.26	5,048,073.82	4,194,879.34
Accises	19,137,931.14 (2)	19,326,554.45	19,396,332.27
Droits d'enregist. de timbre, de succession, etc.	9,577,297.85	10,119,074.99	9,487,739.33
Droits de garantie sur les ouvrages d'or et d'argent			
Postes	1,370,761.70	1,397,226.12	1,367,437.73
Loteries	419,276.00	544,836.00	391,019.50
Total	fl. 54,576,588.31	fl. 54,059,307.05	fl. 53,499,599.09

Il résulte de ces différents états que les voies et moyens ont été en 1844, 1845 et 1846, mais qu'ils ont décliné en 1847 et 1848.

En 1846 ils se sont élevés à fl. 54,576,588.31
 „ 1848 53,499,599.09

Diminution pour 1848 fl. 1,076,989.22

De ces mêmes états il résulte encore que, pendant les six dernières années : 1^o les contributions directes se sont constamment accrues; 2^o les droits d'entrée et de sortie, etc. ont atteint leur apogée en 1844; 3^o les accises ont rapporté le plus en 1845; 4^o les droits d'enregistrement, etc. ont produit le plus en 1847; 5^o les droits de garantie des ouvrages d'or et d'argent ont été le plus élevés en 1846; 6^o les postes et la loterie ont atteint leur plus haut chiffre en 1847.

Les produits de l'année 1848 sont restés en dessous même de ceux de 1847, déjà plus faibles que ceux des années précédentes. Voici, au surplus, un état comparatif des recettes du trésor pendant l'année 1848 avec celles de l'année 1847.

	1848.	1847.	EN PLUS EN 1848.	EN MOINS EN 1848.
	Fl. G.	Fl. G.	Fl. G.	Fl. G.
Contrib. directes	18,981,536.08	18,477,490.99	504,045.09	
Droits d'entrée, de navig. de phare, de tonnage et de balise	4,194,879.34	5,048,073.82		853,294.28
Accises	19,396,332.27	19,326,554.45	69,777.82	
Droits d'enregist. de timbre, de succession, etc.	9,487,739.33	10,119,074.99		631,335.66
Droits de garantie sur les ouvrages d'or et d'argent				
Postes	1,367,437.73	1,397,226.12		29,788.39
Loteries	391,019.50	544,836.00		153,816.50
Total	53,499,599.09	54,059,307.05	559,707.96	1,577,907.81

Il résulte de cet état que les diminutions en 1848 sur l'année 1847 proviennent des articles suivants :

a. Des droits d'entrée et de sortie	853,294.28
b. " d'enregistrement et de succession, etc.	631,335.66
c. " de garantie d'ouvrages d'or et d'argent	9,986.07
d. " produits des postes	29,788.39
e. " de la loterie	153,816.50
Total	1,577,907.81

Par contre il y a eu augmentation en 1848 sur l'année 1847 sur les contributions directes (voir la note 4).

fl. 454,045.09	670,447.81	fl. 1,124,492.85
----------------	------------	------------------

Diminutions réelles en 1848 de fl. 552,707.96.

Maintenant nous laisserons suivre ici un état comparatif entre l'évaluation primitive et le produit réel des voies et moyens en 1848 :

	florins.	florins.	En plus que l'évaluation.	En moins que l'évaluation.
a Contrib. directes	18,207,200.00	18,981,536.08	774,336.08	
b Droits d'ent. et de sort	4,716,000.00	4,194,879.34		521,120.66
c Accises	19,424,200.00	19,396,332.27		27,867.73
d Droits d'enregist.	9,384,000.00	9,487,739.33	103,739.33	
e Droits de garantie	139,772.68	130,654.88		9,117.80
f Postes	1,330,000.00	1,367,437.73	37,437.73	
g Loteries	400,000.00	391,019.50		8,980.50
Total	53,061,192.68	53,499,599.09	438,406.41	967,106.64

Comme on voit, les voies et moyens étaient évalués primitivement à une somme de fl. 53,601,192.68 Mais ils n'ont produit que 53,499,599.09

En sorte qu'ils sont restés en dessous de fl. 101,593.59

Les articles qui ont produit moins qu'ils n'étaient évalués sont :

A. Contributions directes	fl. 724,336.08
B. " indirectes, etc.	103,739.33
C. Postes	37,437.73
Total	fl. 865,513.09

Sont restés en dessous de l'estimation :

A. Les droits d'entrée et de sortie	fl. 521,120.66
B. " accises	27,867.73
C. " droits de garantie d'ouvrages d'or et d'argent	9,117.80
D. " loteries	8,980.50
Total	fl. 967,106.68

De laquelle somme il faut déduire le produit en plus ci-dessus indiqué 865,513.09

Total en moins fl. 101,593.59

De cet état il résulte de nouveau que, bien que les produits de l'exercice de 1848 aient été moins élevés que l'année précédente, comme cela était le cas en 1847, il n'est pas moins vrai que proportionnellement à leur estimation primitive, le résultat n'est pas très défavorable vu que les recettes effectuées ne diffèrent de leur évaluation que pour une somme de fl. 101,593.59. Le produit, moindre, surtout en ce qui touche les accises, est une nouvelle preuve que la révision de notre système d'impôt ne saurait être retardée longtemps.

mais que, calcul fait d'après l'évaluation primitive des recettes, cette diminution n'est que de fl. 101,593.59; à cette dernière somme il faut cependant ajouter, conformément à la note 4, une somme de fl. 454,045.09, parce que cette somme, qui indique sur l'état une augmentation dans l'article contribution, ne provient en définitive que des non-valeurs des 8 et 10 p.c. sur le personnel et le droit de patente, somme qui a été portée parmi les recettes suivant la loi du 29 juillet 1848.

La diminution réelle dans les recettes doit être attribuée uniquement, d'abord, au décroissement du commerce, et par conséquent diminution des droits d'entrée et de sortie de fl. 853,294, et ensuite à la dépréciation des biens ruraux et effets publics, qui a donné lieu à une différence de fl. 631,335 dans les droits d'enregistrement et de succession. L'un et l'autre sont le résultat des derniers événements européens pendant l'année qui vient de s'écouler.

On écrit de Marseille, le 7: "Hier est arrivé à Marseille, venant de Mannheim, M. le duc Bernard de Saxe-Weimar. Ce général, qui est au service de la Hollande, se rend à Batavia, en qualité de commandant en chef des forces hollandaises dans l'Inde. Il est accompagné d'un général, chef de son état-major, et de deux officiers supérieurs. Le duc et sa suite, qui sont descendus à l'Hotel Beauveau, doivent s'embarquer samedi, sur le bateau anglais la *Medusa*, faisant route pour Malte, d'où ils doivent se rendre à Alexandrie, et de là à Suez. C'est le bateau à vapeur de la Compagnie Péinsulaire Orientale, qui doit les transporter de Suez à Singapore.

— On a reçu à Rotterdam la nouvelle que le schooner-brick *et fer l'Industrie*, commandé par le capitaine De Boer, chargé presque exclusivement de produits de l'industrie néerlandaise, est arrivé à Valparaiso. Si nous faisons mention de cet événement, c'est que c'était le premier bâtiment de ce genre construit tout en fer, qui est tourné le cap Horn. C'est ainsi que se trouve aujourd'hui résolu un problème qui avait longtemps occupé nos armateurs.

Hier a eu lieu chez M. le baron van Pallant van Bergham une grande soirée qui a été honorée de la présence de LL. AA. RR. Madame la Princesse d'Orange, le Prince et la Princesse Frédéric des Pays-Bas, la Princesse Louise et le Prince Henri des Pays-Bas. Les ministres du Roi, les membres du corps diplomatique et un grand nombre de personnages de distinction y assistaient.

— Dans une soirée qui a eu lieu chez le chargé d'affaires de Hanovre, M. le baron Alton, on a procédé au tirage au sort d'une sorte de tombola; le produit de cette loterie a été de fl. 400, dont une moitié a été destinée aux veuves et orphelins des pêcheurs

(1) Dans cette somme sont compris fl. 780,907.40, en 1845, et les droits perçus sur les grains.
 (2) Y compris une diminution de fl. 437,975.71 sur les accises des districts intérieurs et étrangers.
 (3) Ce n'est pas le résultat d'une diminution dans les recettes, mais seulement du retard dans le paiement.
 (4) Cette augmentation provient des 8 et 10 p.c. non-valeurs sur le personnel et le droit de patente portées comme recettes conformément à la loi du 29 juillet 1848.

qui se sont noyés dernièrement à Schéveningue; et l'autre moitié été remise à la société philanthropique de dames établie en cette ville dans le but de venir au secours des pauvres honteux.

— Les sciences viennent de faire une nouvelle perte par suite du décès du professeur Baumhauer d'Utrecht.

— Nous apprenons que le Roi a fait prendre 50 lots à la loterie organisée au profit des pauvres par la Société artistique *Amicitia*.

La commission des membres de la Société *Amicitia* a prolongé de 4 jours le terme qui avait été fixé pour l'exposition des tableaux destinés à la loterie pour les pauvres; de sorte que cette exposition restera ouverte jusqu'à lundi 19 de ce mois. Jusqu'à cette date on peut encore se procurer des lots chez MM. Estor et van Gogh.

— Au moment où nous mettons sous presse le courrier d'Allemagne ne nous est pas encore parvenu.

Documents diplomatiques.

NOTE AUTRICHIENNE SUR LA QUESTION ALLEMANDE.

Voici le texte de la note du 4 février que le gouvernement autrichien a adressée au pouvoir central provisoire et dont nous avons donné un résumé dans notre numéro d'hier :

Lorsqu'au printemps de l'année dernière le sentiment national allemand, qui aspirait à une union politique plus étroite, se manifesta dans le désir de réformes, d'une manière conforme à l'esprit de l'époque, les rapports politiques de la patrie, les princes de l'Allemagne s'occupèrent de répondre aux vœux et aux tendances de leurs peuples. Le 30 mars, le prince de Prusse déclara de procéder aux travaux préparatoires pour les élections des représentants de la nation, qui devaient avoir pour mission "de fonder l'œuvre de la constitution allemande entre les gouvernements et le peuple."

Les élections eurent lieu sans le moindre obstacle et avec une entière liberté. L'assemblée nationale ne tarda pas à se réunir à Francfort et commença sa grande tâche. L'Autriche n'a point cherché à exercer la moindre influence sur ces délibérations. Le point de vue auquel s'est placé le gouvernement impérial le jour où son plénipotentiaire a la diète a signé l'arrêté susmentionné, est resté invariablement le même. Fidèle à l'opinion exprimée alors dans toute l'Allemagne, de former une union plus intime, non moins qu'au principe de l'entente entre les princes et le peuple, principe proclamé dans la séance de la diète du 30 mars dernier, le gouvernement de S. M. a cru devoir attendre les résultats des délibérations des représentants du peuple, réunis à Francfort, à l'effet d'achever, d'accord avec les autres gouvernements allemands, et d'une manière pleinement satisfaisante pour tous, la grande œuvre de la régénération de l'Allemagne.

Le gouvernement de S. M., qui a continué de remplir fidèlement ses obligations fédérales, n'a pas hésité non plus à reconnaître le pouvoir central créé par l'assemblée nationale en remplacement de la diète, et à manifester par cela même son empressement à déferer aux vœux exprimés par les représentants légaux de la nation allemande. La nouvelle autorité fédérale, en tenant équitablement compte de la difficulté des rapports intérieurs, ne pourra s'empêcher de confirmer que le gouvernement de S. M. s'est attaché, même au milieu des événements les plus graves et les plus critiques, à satisfaire à toutes les exigences qui ne touchaient pas au domaine de la législation.

Le cabinet impérial a suivi attentivement les délibérations de l'assemblée nationale, et en présence de la demande exprimée par l'Allemagne de se prononcer sur ses opinions, il ne veut pas avoir l'air de se retrancher dans une politique équivoque et artificieuse.

Le gouvernement impérial partage entièrement avec les tribus allemandes en ce qui concerne les limites de l'Autriche le besoin vifement senti de la régénération de l'Allemagne, et il reconnaît avec elles que la première condition pour cela, c'est une association plus étroite des états particuliers. Fonder cette association plus étroite, réaliser une union et une fusion plus intimes, c'est la tâche commune des princes et des peuples de l'Allemagne. Le cabinet impérial s'est efforcé de remplir cette tâche d'une manière qui ne puisse donner lieu à aucune contestation.

La forme d'un état unitaire ne paraît, aux yeux du cabinet impérial, réalisable pour l'Autriche, ni désirable pour l'Allemagne. Il ne paraît pas, disons-nous, réalisable pour nous, car le gouvernement autrichien ne peut pas, pour la place que l'Autriche occupe dans la confédération, perdre de vue ses droits et ses devoirs vis-à-vis des parties non allemandes de la monarchie.

Comme il ne peut pas rompre le lien qui unit entre eux depuis nombre de siècles les pays allemands et les pays non allemands de l'Autriche, de même il ne peut permettre qu'on déroge littéralement aux rapports de la confédération germanique, lesquels constituent une partie essentielle des traités européens. Nous avons ajouté qu'un pareil état unitaire ne nous paraît pas non plus désirable pour l'Allemagne, car non seulement il blesserait profondément et de toute manière les besoins, dont les formes sont si diverses, ainsi que les intérêts moraux et matériels les plus prochains, les traditions du passé et les exigences de l'avenir, mais encore il paralyserait le développement, désiré avec ardeur et surveillé avec jalousie, de la liberté politique et personnelle des Allemands.

Qu'on n'objecte pas qu'on ne veut pas fonder un pareil état unitaire, mais qu'il ne s'agit que d'un état fédéré. Nous ne pouvons admettre ni cette assertion ni cette dénomination.

La majorité de l'assemblée nationale s'est formellement prononcée pour le programme de M. le ministre de Gagern. Si ce programme pouvait être réalisé, on fonderait le soi-disant *état fédéré plus étroitement uni*, c'est-à-dire l'état unitaire, dont nous avons fait mention plus haut, peu importe que le point de gravitation restât à Francfort ou qu'on le placât dans une autre partie de l'Allemagne.

Sous quelque point de vue qu'on envisage une telle entreprise, elle présente de très graves inconvénients. Pour l'Allemagne, elle n'est réalisable qu'à la condition que les besoins de l'époque actuelle soient satisfaits indépendamment pour la transporter vers un foyer artificiel, peut-être à l'étranger; parce qu'un pareil état nous exclurait entièrement de la nouvelle Allemagne, et qu'il romprait les liens qui unissent les états allemands héréditaires aux provinces non-allemandes, c'est-à-dire qu'il réaliserait les paragraphes 2 et 3 du chapitre de la constitution, relatif à l'empire. Ce qui nous paraît que ces deux paragraphes ont été prévus dans l'intérêt de l'Autriche, y compris les pays allemands, un cri d'indignation, et qu'à l'égard de St-Paul un grand nombre de députés autrichiens, et particulièrement le président actuel du ministère de l'empire, ont fait ressortir dans la séance les objections et les scrupules qu'on faisait valoir contre ces paragraphes. Ainsi, exclusion des pays allemands de l'Autriche, en d'autres mots, démembrement de l'Allemagne ou séparation des parties allemandes, et écartement d'elles et d'elles-mêmes de l'état allemand, ce qui est contraire à nos principes les plus justes et les plus sacrés.

Vous les deux points entrées auxquelles la création du soi-disant état fédéré, qui est précisément tout autre chose qu'un état fédéré, mais qui n'est véritablement l'Allemagne, n'est réalisable qu'à la condition que les besoins de l'époque actuelle soient satisfaits indépendamment pour la transporter vers un foyer artificiel, peut-être à l'étranger; parce qu'un pareil état nous exclurait entièrement de la nouvelle Allemagne, et qu'il romprait les liens qui unissent les états allemands héréditaires aux provinces non-allemandes, c'est-à-dire qu'il réaliserait les paragraphes 2 et 3 du chapitre de la constitution, relatif à l'empire. Ce qui nous paraît que ces deux paragraphes ont été prévus dans l'intérêt de l'Autriche, y compris les pays allemands, un cri d'indignation, et qu'à l'égard de St-Paul un grand nombre de députés autrichiens, et particulièrement le président actuel du ministère de l'empire, ont fait ressortir dans la séance les objections et les scrupules qu'on faisait valoir contre ces paragraphes. Ainsi, exclusion des pays allemands de l'Autriche, en d'autres mots, démembrement de l'Allemagne ou séparation des parties allemandes, et écartement d'elles et d'elles-mêmes de l'état allemand, ce qui est contraire à nos principes les plus justes et les plus sacrés.

Le devoir que nous impose notre propre conservation, comme Allemands non moins que comme Autrichiens, nous détermine à déclinier les dispositions contenues dans ces deux paragraphes. Nous le répétons, un pareil état fédéré n'avancerait pas le développement de l'Autriche, et de l'Allemagne, mais affaiblirait l'une et l'autre, les mettrait en péril et porterait une atteinte grave, peut-être incurable, à leur vie politique intérieure; car, comme nous avons dit dans le cas de l'Autriche à une autre occasion, "La grande œuvre de l'Allemagne ne git pas dans le démembrement de l'Autriche, ni sa consolidation dans l'affaiblissement de cette dernière; le maintien de la vie politique de l'Autriche est un besoin pour l'Allemagne comme pour l'Europe."

Convaincu qu'il n'existe pas une contradiction insurmontable entre les intérêts si diversement conçus, bien que parfois divergents en apparence, des provinces allemandes et non allemandes de la monarchie d'une part, et ceux-ci et les intérêts de l'Allemagne, d'autre part; cependant, le gouvernement impérial ne méconnaît pas les difficultés d'un union intérieure, il n'a donc pas qu'on ne parvienne à résoudre honorablement cette question, pourvu qu'on se mette à l'œuvre franchement et sans arrière-pensée.

Nous pensons que plus la ligne de démarcation sera nettement établie entre les intérêts communs à toute l'Allemagne et ceux des états particuliers.

on prévient sagement la prépondérance des intérêts particuliers, et plus on pourra reculer les jalons qui fixeront les limites du grand empire. En poursuivant la voie dans laquelle on est entré, au lieu d'arriver à l'unité de l'Allemagne, on se verrait forcé d'exclure l'Autriche; la première puissance de l'Allemagne, et d'assimiler les rapports futurs vis-à-vis de nous à ceux vis-à-vis des Pays-Bas et du Danemark. Sur la base qu'a en perspective le gouvernement impérial, tous les états allemands et tous les états situés hors de l'Allemagne, trouveront place. Le gouvernement impérial ne craint pas qu'il résulte un préjudice réciproque, une lutte éternelle du rapprochement entre l'Allemagne et les provinces non allemandes de l'Autriche; au contraire, il n'y découvre qu'une source d'immenses avantages pour l'une comme pour les autres. Sans doute de grands obstacles s'opposent à la réalisation de cette idée, mais nous ne les tenons pas pour insurmontables.

Une marche progressive pour arriver à un rapprochement, laquelle commence par une bonne volonté et qui conduit insensiblement à une étroite association réelle, ne nous paraît pas être dans le domaine des illusions.

Intimement convaincu que pour fonder réellement l'unité de l'Allemagne, il est absolument nécessaire que l'Autriche et la Prusse soient d'accord dans la marche à suivre à cet effet, nous avons regardé comme notre premier soin de communiquer nos vues au cabinet de Berlin. Nous avons agi on cela avec une parfaite sincérité et sans manifester l'intention de réclamer pour l'Autriche une plus grande part à la direction des affaires de l'Allemagne que celle que lui ont assurée de fait les traités et sa position de première puissance allemande et de grande puissance européenne. Nous avons proposé en même temps de commencer à Francfort l'œuvre de l'entente conjointement avec les princes et en premier lieu avec les rois de l'Allemagne.

Toutefois nous n'avons pu, comme c'était notre intention, arriver à une complète entente préalable avec le gouvernement prussien, ce qui nous décide à ouvrir la voie de l'arrangement avec Francfort ou de le faire conjointement avec la Prusse, ainsi que nous l'aurions désiré.

S. M. l'empereur et son gouvernement font les vœux les plus sincères pour la réussite des efforts qui tendent à la consolidation et à l'union de l'Allemagne. Ils sont prêts à y concourir autant que le permettent les rapports particuliers de la monarchie. Ils espèrent, comme ils le désirent, que la présente communication sera favorablement accueillie dans l'église de Saint-Paul non moins que hors de cette enceinte, et que dans tous les cas on appréciera sérieusement la sincérité et la bonne volonté de l'Autriche.

Nous aimons à croire que la voie des arrangements ne sera pas fermée par les dernières résolutions de l'assemblée nationale, par ces votes qui ont eu lieu sous l'impression qu'il s'agissait d'autre chose que de ce qui était renfermé dans les propositions sur lesquelles l'assemblée était appelée à voter. Nous aimons à croire que, quand la constitution qu'aura adoptée l'assemblée sera soumise à la sanction des gouvernements allemands, on parviendra à s'entendre d'une manière qui satisfiera toutes les parties. Mais quelles que soient les phases qu'ait encore à parcourir l'œuvre de la constitution, il est un fait certain et positif, c'est que S. M. l'empereur et son gouvernement voient dans l'établissement d'un état central unitaire la source de funestes scissions, et un motif de démembrement et non d'union pour l'Allemagne. S. M. l'empereur et son gouvernement déclarent de la manière la plus solennelle que S. M. l'empereur ne se soumettra pas à un pouvoir central exercé par un autre souverain allemand. Ils se le doivent à eux-mêmes, ils le doivent à l'Autriche, ils le doivent à l'Allemagne.

Voici le jugement que le Times porte sur la conduite du ministère français dans la dernière crise qu'il vient de traverser :

Nous ne pouvons mieux comparer l'attitude du cabinet français dans la lutte parlementaire qu'il a engagée avec l'assemblée nationale qu'à celle de notre immortel Pitt qui, en 1784, a posé les bases de l'administration la plus durable et la plus glorieuse des temps modernes. Dans des temps comme les nôtres, un gouvernement est plutôt sauvé par la force de caractère et la persévérance, que par la force même de la loi; aussi l'homme le plus hardi est-il toujours le plus fort ministre.

Le cabinet français a eu, nous devons le dire, à braver des dangers beaucoup plus grands que ceux qu'ont dû affronter le fils de Chatham ou tout autre homme d'état anglais. M. Pitt, en effet, tenait entre ses mains l'ordonnance légale de dissolution du parlement, qui refusait de s'associer à sa politique, tandis que le ministère français a eu, pour arriver à une dissolution, à lutter contre une assemblée souveraine qui ne pouvait être dissoute que de sa propre volonté. M. Pitt se voyait à la tête d'un gouvernement régulier, armé d'immenses moyens d'action, soutenu par un roi puissant et entouré d'un peuple loyal.

Les ministres français, eux, sortis de la tourmente révolutionnaire, ont dû lutter dans l'assemblée nationale un parti appuyé par une armée de vétérans. Si donc, dans cette lutte, par la hauteur et la fermeté de son caractère, le devoir l'être, ce sera au ministère français, les plus grands honneurs et le plus grand mérite.

Lorsque la prochaine assemblée sera réunie, il ne sera pas difficile, au moins nous le pensons, de reconstituer une administration plus homogène et un parti ministériel composé d'hommes disposés à ne changer la forme actuelle du gouvernement que lorsque l'on aura trouvé à lui substituer quelque chose de plus avantageux et de plus durable. Dans toutes ces circonstances si délicates, la conduite du président a été extrêmement prudente, ferme et honorable; aussi a-t-il traversé, en soutenant dignement son ministère, une crise qui menaçait d'être ou ne peut plus fatale.

Californie.

Les nouvelles publiées par les journaux de New-York, les correspondances innombrables qui arrivent du district d'or passent tous les rêves les plus fantastiques et ne laissent plus rien à faire aux imaginations les plus enthousiastes. L'Eldorado est en effet et dûment retrouvé. Qu'on en juge par les extraits suivants que nous prenons au hasard dans les journaux de New-York. Nous commençons d'abord par le petit côté de l'affaire. Voici ce qu'on nous dit dans une lettre datée de Monterey du 10 novembre dernier :

Les ouvriers gagnent ici de 10 à 16 dollars par jour; les hommes qui travaillent sur le port de 5 à 10 dollars. On paie un commis, un garde-magasin de mille à trois mille dollars par an. D'autres s'engagent à 8 dollars par jour, moyennant une livre et demie d'or par mois. Nombre d'hommes qui ont commencé à recueillir de l'or un mois de juin dernier avec un capital de cinquante dollars, peuvent en montrer actuellement de cinq à dix mille. J'ai vu aujourd'hui un homme qui faisait quelques achats pour sa famille, poser sur le comptoir un sac de cuir qui pouvait contenir une centaine d'onces d'or. On me remarque que c'était là un très bon moyen de transport, il me répond que non, mais que c'est ce que j'ai rapporté comme cela. Cet homme a quitté sa famille au mois d'août.

Nous empruntons maintenant au journal officiel du gouvernement, l'Union, l'extrait d'une lettre écrite par M. Thomas Larmon, ancien consul, aujourd'hui agent naval des Etats-Unis.

La recherche de l'or, continue à augmenter sur le Sacramento. L'actuel existe, non-seulement dans le nombre des individus qui s'y livrent encore dans la quantité et la grosseur du minerai qu'on recueille chaque jour. J'ai eu entre les mains plusieurs morceaux d'or, à vingt-trois carats, pesant de une à deux livres, et je tiens de bonne part que l'on a trouvé des morceaux qui pesaient jusqu'à seize livres.

Il y a eu un grand nombre d'hommes qui, au mois de juin, n'avaient pas 100 dollars, et qui en possèdent actuellement de 5 à 20,000, gagnés en rapissant de l'or, et en travaillant avec les Indiens. Il y en a qui ont amassé davantage. Une demi-once et une once d'or, c'est-à-dire de 8 à 16 dollars, voilà ce qu'on considère actuellement comme le prix d'une chemise; une couverture vaut de trois à dix onces. Cent dollars par jour, pendant plusieurs semaines consécutives, sont regardés comme la récompense moyenne du travail d'un chercheur d'or, bien qu'il ne peut d'entre eux puissent travailler plus d'un mois de suite, à cause de la fatigue.

L'or se vend actuellement, en morceaux de toutes grandeurs, à raison de seize dollars l'once, dans le commerce; mais ceux qui sont obligés de se procurer de l'argent pour payer des droits au gouvernement acceptent de dix à quinze dollars par once. Tous les agents qui se trouvent en Californie arrivent à être enfermés à la douane, car les lois du congrès sont en vigueur à cet égard.

On sait déjà que le Placer s'étend sur un espace de deux à trois cents milles, et, comme on fait chaque jour de nouvelles découvertes, il pourrait bien en avoir un millier; par le fait, il en est ainsi, si l'on compte les terrains inexplorés encore inexplorés. Notre exportation, cette année et l'année prochaine, sera de huit à dix millions de dollars. On ne peut dire durant combien d'années se prolongera cet état de choses.

L'éblouissement produit par ces nouvelles gâche les hommes

les plus froids, et les journaux qui s'étaient d'abord montrés les plus incroyables se lancent aujourd'hui dans les calculs les plus extravagants. Il n'est plus question que de centaines de millions qu'on pourrait exporter chaque année de la Californie aux Etats-Unis, et là-dessus on se berce des projets les plus fantastiques.

Mais en faisant à l'exagération la plus large part possible, ce qu'il y a de réel, d'authentique, d'officiel, est assez séduisant pour expliquer l'enthousiasme qui entraîne les flots d'émigrants.

Cependant, et comme révers à cette médaille splendide, les journaux américains parlent avec une sérieuse tristesse de la désorganisation que la fièvre de l'or a jetée dans toutes les classes de la société.

Le journal officiel de Washington a publié plusieurs actes émanant du commodore Jones, qui commande l'escadre de l'Océan pacifique. Envisageant la question au point de vue du service, cet officier fait le plus étrange tableau qui se puisse imaginer de l'état où se trouve réduite, sur les côtes de la Californie, la marine des Etats-Unis, aussi bien la marine de l'Etat que la marine marchande.

Ni récompenses, ni menaces ne peuvent retenir à bord ni les matelots, ni les officiers. A peine arrivé, un bâtiment est abandonné par tout le monde, depuis le mousse jusqu'au second; heureux encore quand le capitaine ne se met pas de la partie. Les navires de l'Etat ne sont pas plus favorisés, et c'est à peine si l'excessive rigueur de la discipline parvient à rendre la désertion plus lente. On cite comme une merveille le vaisseau amiral l'Ohio, qui n'a perdu, en un mois, que 20 ou 30. des ses hommes.

Pour donner une idée du point où en sont les choses, la dépêche rapporte qu'un capitaine de navire marchand a offert à des volontaires licenciés non marins 260 fr. par mois pour conduire son bâtiment à Callao, sans pouvoir les décider à partir. Il a fallu lui donner quelques hommes de l'escadre pour le mettre en état de faire le voyage.

Le commodore ajoute qu'il est inutile de songer à expédier ni troupes ni navires, car, dès le lendemain de leur arrivée, compagnies et équipages se trouvent désorganisés. Mais il croit que le moment n'est pas loin où il sera nécessaire d'avoir à sa disposition des forces capables de réprimer les désordres, les excès et les crimes produits par une fièvre de gain qui ne porte pas seulement la perturbation dans les services réguliers; mais qui trouble, déplace, confond et bouleverse toutes les existences et toutes les professions.

Voici un autre coin du tableau qui n'est pas aussi séduisant. Outre les maladies, qui, de l'aveu même des correspondances les plus enthousiastes, ont fait déjà de grands ravages parmi les émigrés, toutes les denrées se vendent à des prix exorbitants. Ainsi, le bœuf salé ne coûte pas moins de 5 à 8 fr. la livre. La farine se cote de 25 à 30 dollars. Le café, le sucre et le riz se vendent de 3 à 5 fr. la livre. Enfin, il est impossible de faire blanchir une pièce de linge à moins de 5, 7 ou 10 fr. Un médecin peut, très-naturellement, demander une once d'or par visite; il peut vendre les drogues les plus communes trois ou quatre fois leur pesant d'or.

— On lit dans le Morning Advertiser :

« Une maison de commerce vient de recevoir une lettre qui lui annonce qu'un massacre affreux a eu lieu dans la Californie par suite de la découverte de l'or. Un navire, appelé l'Amélie, était parti de San-Francisco pour acheter une cargaison de soieries en Chine. En traversant l'Océan pacifique, trois individus de l'équipage attaquent le contre-maître, l'assassinent et le précipitent dans la mer. Les autres membres de l'équipage, effrayés, ont dû se réfugier dans un petit bâtiment qui se trouvait à bord. »

Les meurtriers partagent ensuite l'or entre eux, et le reste de l'équipage qui, à ce qu'il paraît, ignorait toute cette affaire, fut néanmoins appelé à prendre sa part de l'or. Bientôt après, les meurtriers s'endormirent; le reste de l'équipage résolut de les tuer et de rendre le navire à ses propriétaires. Le charpentier les décapita et l'on jeta leurs corps dans l'Océan. Arrivé à Honolulu, une des îles Sandwich, le navire fut livré au consul anglais. Deux jeunes apprentis marins l'y avaient conduit.

Nouvelles d'Italie.

Le courrier nous a apporté des nouvelles importantes d'Italie.

Suivant le National, le grand-duc de Toscane a dû quitter Florence, à la suite d'une émeute. Le Journal des Débats confirme un fait qui a sa gravité: la réunion à Ponte-Corvo d'un corps de volontaires, qui s'organise sous le drapeau pontifical.

On lit dans le National :

« Une émeute a eu lieu il y a quelques jours à Florence, et cette émeute a eu des conséquences très graves. S'il faut en croire, en effet, la lettre que nous avons sous les yeux, le grand-duc de Toscane aurait été obligé de quitter Florence et de se réfugier à Siéne. Cette détermination n'aurait été prise qu'à la suite des menaces et des cris de mort que proférait le peuple sous les fenêtres du palais Pitti. »

Sans garantir complètement ces bruits, nous les admettons pourtant avec une certaine confiance, car les dernières correspondances d'Italie révélaient une grande agitation dans la population de Florence; le prochain courrier apportera sans doute la confirmation des nouvelles que nous publions aujourd'hui.

On lit dans le Journal des Débats :

« Un corps de volontaires pontificaux se forme, actuellement dans la principauté de Ponte-Corvo. Ils sont déjà au nombre de quatre cents. C'est le premier noyau d'une colonne composée de sujets romains dévoués au Pape et dont le général Zucchi prendrait le commandement au moment opportun. De même que la principauté de Bénévent, celle de Ponte-Corvo est une possession pontificale enclavée dans le royaume de Naples. Ponte-Corvo est situé dans la terre de Labour, à trois lieues de la frontière et à vingt lieues de Rome sur la route de Frosinone. La formation de ce premier noyau cause déjà une assez vive inquiétude au gouvernement romain. Il vient d'expédier pour Frosinone des troupes et de l'artillerie. »

— La Gazette piémontaise publie la note suivante, qui n'est pas sans importance :

« Le Gallinista Messenger, du 2 février, rapporte une lettre écrite de Naples, en date du 24 décembre dernier, et extraite du journal français l'Union. »

Il résulterait de cette correspondance que le cabinet de Turin avait proposé à celui de Naples une alliance offensive et défensive, en considération de la renonciation du duc de Savoie (Gênes) à la couronne de Sicile; de plus, M. Gioberti aurait invité le roi de Naples à occuper les Etats de l'église, offrant de reconnaître la souveraineté du gouvernement de Naples sur Rome et les légations, à condition que le gouvernement napolitain reconnaitrait la souveraineté du roi Charles-Albert sur le pays lombardo-venitien et sur les duchés. D'après la correspondance de ce journal, ces offres auraient été rejetées par le roi de Naples.

Quiconque connaît un peu les sentiments dont est animé le gouvernement du roi et les négociations diplomatiques dont l'initiative a été prise auprès des divers états italiens, peut aisément comprendre que de telles insinuations et accusations sont un mensonge. Non-seulement le cabinet de Turin n'a fait ni été autorisé à faire aucune proposition de cette nature, mais encore il les aurait repoussées de quelque part qu'elles fussent venues.

Sédant en croire une correspondance de Civita-Vecchia du 2, l'ambassadeur russe à Naples aurait déclaré que le pape ne veut prendre aucune part à l'intervention des gouvernements de France et d'Angleterre dans la question sicilienne. Par suite de cette déclaration, les envoyés français et anglais ont déclaré devoir s'en tenir à l'ultimatum.

FLORENCE, 4 FÉVRIER. — CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 3 février. — Après la lecture de plusieurs pétitions, le rapporteur en lit une des évêques toscans qui réclament des mesures contre la licence de la presse; mais, attendu que la liberté de la presse est limitée par des lois répressives, et qu'il y a des peines applicables aux cas d'attaque au dogme catholique, il n'y a pas lieu à renvoyer la pétition au ministre des cultes. Le rapporteur, en conséquence, propose purement et simplement l'ordre du jour.

M. Lambruschini fait remarquer qu'il ne s'agit pas de créer des privilèges à l'église, mais bien de faire respecter ceux qui font sa sauvegarde, et il demande le renvoi au ministre.

M. Socci supplie la chambre de ne pas ajouter les discordes religieuses aux discordes civiles, et démontre que les lois existantes sur la matière sont suffisantes.

Le ministre de la justice déclare que le cabinet regarde la liberté de la presse comme sacrée. Nous avons, dit-il, contre les écarts de cette liberté des lois répressives, des magistrats intègres et des tribunaux indépendants. La conduite du gouvernement ne saurait être douteuse. S'il faut que le ministère s'enveloppe dans son manteau pour périr, il le fera, mais il sera resté fidèle à ses principes.

Le ministre prouve ensuite que la pétition n'a pas pour objet de signaler des publications d'ouvrages religieux non assujettis à la censure, ni des écrits qui attaquent les dogmes de la religion, ni des injures lancées aux ministres de l'église. Le premier de ces faits ne s'est pas encore produit jusqu'ici. Quant aux deux derniers, le gouvernement a fait son devoir, les tribunaux sauront remplir le leur. Lambruschini remercie le ministre de la justice d'avoir réduit la question à sa plus simple expression et insiste de nouveau sur le renvoi de la pétition.

Romanelli trouve que la réclamation des évêques toscans est tout à la fois superflue, parce qu'elle est peu fondée, et de plus peu équitable pour le peuple toscan; impolitique, parce qu'elle sème dans l'assemblée le germe de nouveaux dissentiments, et injuste enfin, parce qu'elle exagère l'importance de faits isolés et semble jeter un blâme sur le pouvoir exécutif. Il réclame en conséquence l'ordre du jour, qui est adopté après une épreuve et une contre-épreuve.

DÉSORDRES ET CONFLIT A NAPLES.

Les scènes dont nous parlions hier sont confirmées aujourd'hui par la Concordia, journal du gouvernement piémontais :

NAPLES, 31 JANVIER. — A Naples, les 29 et 30 janvier ont été des jours de sang. L'anniversaire du 29 janvier 1848 a donné cours à des démonstrations sérieuses secondées par les jazaroni constitutionnels. La troupe est sortie avec un appareil imposant; elle a sabré et fusillé sans considération. Cela n'a fait qu'accroître la fureur du peuple. L'ouverture des chambres a eu lieu sous les plus menaçants auspices par le tyran de Naples; beaucoup de monde a été blessé gravement. Le courage du peuple a été remarquable; il est descendu sur la place malgré les dispositions très-menaçantes du gouvernement.

La troupe a fait plusieurs arrestations. On a vu que la partie était inégale, et l'on a cessé. On dit que la chambre doit être entourée par une garnison permanente sans couleur de protection.

On lit dans l'Alba, sous la rubrique Civita-Vecchia, le 3 février :

On apprend ici que les chambres ont été envoyées à Naples le 1er février. Au départ de Civita-Vecchia, il n'y avait que deux députés de la gauche, mais il y avait en ville une foule immense de citoyens, et les rues étaient pleines de monde. Les députés de la gauche y trouvaient le reste de leur parti. L'ambassadeur russe à Naples, a déclaré que l'empereur Nicolas ne veut pas prendre dans la question sicilienne. Par suite de cette déclaration, les envoyés français et anglais ont déclaré s'en tenir avec fermeté à l'ultimatum.

Les troupes espagnoles n'ont pas débarqué à Gaète. Les 400 hommes environ à bord des quatre bâtiments espagnols à l'ancre à Gaète, peuvent être regardés comme équipage de bord.

LIVOURNE, 29 JANVIER. — Hier, une agitation profonde régnait dans la population contre les Suisses. A midi, l'avis suivant avait été affiché. Les Suisses doivent en délibérer :

« Aux Suisses établis en Italie. Le peuple de Livourne irrité par l'adhésion donnée par la diète suisse à toutes les brutalités que Radetzki et le gouvernement autrichien lui ordonnent, et du recrutement honteux qui se fait dans la Suisse, au profit des bourreaux de l'Italie, déclare que si MM. les Suisses, qui jouissent de l'hospitalité, ne parviennent point par leurs remontrances à faire cesser une pareille cruauté de la part de leur gouvernement, il usera contre tous les Suisses résidant en Italie des représailles autorisées par une conduite si blâmable d'une nation qui se dit libre. » (Contemporain.)

— On a des correspondances de Gaète du 30 janvier. — Gioberti l'a emporté sur les avances faites par la France, l'Espagne et l'Autriche qui, toutes, cherchaient à attirer le Pape. M. Martini, envoyé de Sardaigne à Gaète, avait été lié avec M. de Spaur. On sait que ce dernier et sa femme composent la société la plus intime de Pie IX. Le pape a consenti à recevoir M. Martini. Martini, admis auprès du pape, lui a tenu ce langage :

« Nous sommes Italiens, votre sainteté est italienne, vos sujets sont Italiens! A quoi bon immiscer dans nos affaires la Reine Isabelle avec ses Espagnols, la république française et le féliciteur Radetzki avec ses Tudesques? Le fils aîné de l'église, actuellement, c'est le roi de Piémont. Laissez faire l'abbé Gioberti, il vous reconquerra avec les Romains. »

M. de Rivas annonçait à ce moment l'arrivée du secours espagnol. Il mettait aux ordres du pape la frégate l'Isabelle, le Legation, il Mazzarado et il Volador. Il pressait le pape d'accepter les services de S. M. catholique. Le général Zucchi présentait au pape ses carabiniers déserteurs séduits par les proclamations de Zamboni. Les troupes autrichiennes s'avançaient dans les légations pour se concerter avec Zamboni.

Nouvelles de Suisse.

BERNE, 7 FÉVRIER. — Le général Thierd, ministre de la république française, s'est rendu le 5 de ce mois à Fribourg, où il est allé pour chercher à régler, dit-on, une affaire litigieuse pendante entre le gouvernement de Fribourg et un ressortissant français. Un dîner a été offert au général par le gouvernement. Le soir, la fanfare du 39^e bataillon fédéral et la société de chant lui ont donné une sérénade, en même temps que quelques citoyens saluaient par des détonations de mortier le représentant de la nouvelle république. Après la sérénade, un discours a été adressé au général.

Quelques ecclésiastiques viennent d'être éloignés de leur résidence par décision du conseil d'Etat, rendue en vertu de l'art. du décret d'amnistie du 25 décembre.

On croit que les ecclésiastiques atteints par cette mesure seront admis à stipuler d'autres bénéfices.

Les compagnies qui occupaient Neuchâtel sous le commandement du major Courvoisier ont quitté cette ville dimanche matin, emmenant à la Chaux-de-Fonds six pièces d'artillerie de l'arsenal. Un détachement d'une trentaine d'hommes leur a succédé pour faire, à ce qu'on dit, la garde jusqu'à ce que la foire soit passée.

Il est arrivé à Berne deux envoyés siciliens, dont la mission a pour but d'engager le conseil fédéral à rappeler les régiments suisses qui sont au service de Rome et de Naples. Les Etats italiens se chargeraient de remplir les conditions des capitulations. Le conseil fédéral s'occupe de cette affaire.

Le commissaire du gouvernement à Saigne-Légier demande qu'on congédie les troupes d'occupation de ce district, et annonce qu'il aurait des communications importantes à faire, s'il ne trouvait pas que cette révélation pourrait nuire à l'enquête. L'avenir apprendra si, en effet, il y a eu un projet de détacher le Jura du canton de Berne, auquel il a été annexé par les traités de 1815.

Nouvelles d'Espagne.

Nous n'avons reçu aujourd'hui que le courrier de Madrid du lundi 5 courant; celui du dimanche 4 n'est pas arrivé. Le *Journal du Peuple* de Bayonne du 8 annonce que le courrier de Madrid n'était pas arrivé la veille à Bayonne. Un postillon parti de Vittoria avait porté seulement la correspondance des provinces. La *Gazette de Madrid* du 5 publie la relation officielle de l'affaire du Pastoral d'Amer, entre Cabrera et le colonel Ruiz, dont nous avons déjà rendu compte. Les troupes de la reine étaient commandées par le général Nouvilas et le colonel Ruiz. Cabrera avait sous ses ordres 800 hommes d'infanterie et 40 chevaux.

L'affaire a duré près de 2 jours; les troupes de la reine n'ont perdu que six hommes, dont deux officiers. Les carlistes ont eu trente morts et quatre-vingts blessés. Cabrera a reçu deux balles, une dans le cou et l'autre dans l'aîne.

Un cousin de Cabrera et l'aide-de-camp de Marsal se trouvent parmi les blessés. Plusieurs chefs et officiers carlistes ont été tués pendant l'action.

Le courrier d'Espagne, parti de Bayonne, dimanche soir, et celui de Madrid parti le même jour pour la France, ont été tous deux arrêtés et brûlés dans la province de Burgos, par la bande de l'Estudiante. On dit qu'une troisième malle-poste, pour l'intérieur de l'Espagne, a eu le même sort.

Nous n'avons aucune autre nouvelle positive sur cet événement, notre correspondance des provinces basques, sur la route de Madrid, nous ayant également manqué.

Nouvelles de Maroc.

On écrit de Gibraltar, le 27 janvier : L'escadre anglaise, destinée à opérer contre le Maroc, est entrée hier dans la rade de Gibraltar. Elle est composée de trois vaisseaux de ligne, une frégate, un brick et six vapeurs de guerre.

Cette escadre, aux ordres de l'amiral sir Ch. Napier, doit partir ce soir même pour Tanger, et l'on nous assure qu'après avoir donné une sévère leçon à Sa Majesté Abderrahman, elle se rendra immédiatement en Italie, pour être prête aux événements qui s'y préparent.

On se souvient que dans le mois de mai 1809, le général Marmont, en se retirant de la rade de Gibraltar, avait fait brûler le fort de San Juan. On se rappelle aussi que le sort qu'il devait avoir, et qu'ont généralement tous ceux faits avec les Marocains; huit jours après, la tribu des Galagas harcelait de nouveau la place de Méjilla dont la pauvre garnison est plus que jamais réduite aux abois, et l'on affirme que l'Espagne prendra cette fois d'énergiques mesures pour châtier enfin cette horde de barbares.

Nouvelles de France.

PARIS, 11 FÉVRIER. — Le *Messageur du Midi*, du 8, apporte des détails circonstanciés du plus haut intérêt sur les troubles qui ont eu lieu à Cette, dans la journée du 7; on verra qu'ils ont été, ainsi que l'a dit le *Moniteur*, de la nature la plus grave :

Des désordres graves ont eu lieu, hier au soir, à Cette. On sait que l'afreux bonnet rouge insultait toujours, du haut de l'arbre de la liberté, aux idées de paix et de modération. M. Mercier, maire de Cette, sous l'administration duquel il avait été planté, répondit par un refus à l'arrêté formel de M. le préfet, qui prescrivait de faire disparaître l'emblème de la terreur.

M. le préfet n'ayant pas, sans doute, accepté les raisons sur lesquelles le maire avait son refus, ordonna au commissaire de police de faire exécuter son arrêté, dans les 48 heures, et cela sous sa responsabilité.

En conséquence, hier dans l'après-midi, des tentatives furent faites pour l'enlèvement prescrite; des mousses cherchèrent, mais sans résultat heureux, à grimper jusqu'au sommet de l'arbre, et nécessairement les curieux s'amasèrent en foule autour de ce spectacle qui dura près de deux heures, et ne put être terminé qu'en sciant l'arbre tout entier à sa base. Des cris commencèrent alors à se faire entendre, et la foule se rua sur la mairie, où le conseil municipal se trouvait en séance, et ne dut son salut qu'à la solidité des portes, closes à temps par les appariteurs qui avaient fait bonne contenance.

Il était alors environ cinq heures; les émeutiers n'ayant pu pénétrer dans la mairie, se donnèrent rendez-vous pour le soir, devant la maison Reynaud; néanmoins, il paraît que nulle mesure ne fut prise par l'administration, désorganisée de la ville de Cette. Aussi le désordre ne rencontra-t-il encore d'autre résistance, que des parties métraiables, et fallut-il faute de mieux, se contenter de briser les vitres de cette maison.

Mais ceci ne faisait pas le compte de ces honnêtes citoyens. Le cri de : Chez Becker ! chez Becker ! se fit entendre, et la foule, qui pouvait être composée de 3 à 400 individus, se précipita vers le domicile de ce négociant, membre du conseil municipal, et véhémentement suspect de légitimisme. M. Becker se trouvant en ce moment à Montpellier; la maison, surprise, fut facilement envahie et mise à sac. Mme Becker, seule, au milieu de ces fureurs, et dans un état de grossesse avancée, se jeta presque à leurs pieds, et obtint enfin leur retraite, sans augmenter encore les dégâts considérables qu'ils avaient déjà commis.

De là, on se porta sur le cercle du commerce; en un instant, les meubles et les glaces brisés couvrirent le sol de leurs débris; les rideaux arrachés furent jetés dans la cheminée, et la flamme qui en jaillit, fut assez intense pour devenir un danger pour les maisons voisines; ce n'est qu'à une heure du matin qu'on s'était rendu maître du feu.

Des scènes d'égarement de 2 heures du soir à minuit, sans rencontrer aucune résistance. Une patrouille de gardes nationaux fut désarmée et ses armes jetées à l'eau.

Le lendemain, sur ces entrefaites, avait donné l'ordre de battre le rappel; mais les soldats furent surpris et leurs caisses crevées; la garde nationale ne se présenta point.

A 11 heures, la nouvelle de ce qui se passait à Cette, arriva à Montpellier. Avant que les autorités partaient, accompagnées de 500 hommes, pour rétablir l'ordre.

Une lettre de Cette, datée de 7 heures du matin, nous annonce que la ville est calme.

— On lit dans la *Presse* : Le ministre plénipotentiaire de l'Autriche, M. le comte de Colloredo, a pris les devants; il est parti ce matin pour Bruxelles.

Si cette nouvelle est exacte, M. Colloredo doit être à Bruxelles, en ce moment.

Suivant une autre version, cependant, M. Colloredo irait d'abord à Londres présenter ses lettres de créance à la reine d'Angleterre.

LE MARÉCHAL BUGEAUD A LYON.

Le maréchal Bugeaud a reçu, à Lyon, la visite de tous les corps constitués. Le *Courrier de Lyon* du 8 nous apporte des détails sur cette manifestation. On lit dans ce journal :

Voici à peu près quel a été le fond, sinon le texte précis de l'allocation du maréchal à la magistrature, et qui s'adressait en même temps à beaucoup de personnes présentes :

« Messieurs, Je suis heureux de me trouver au milieu de vous. Je serais ici depuis longtemps si je n'avais été retenu par ma santé et d'autres soins importants.

« Votre cité est une cité laborieuse, et qui, par conséquent, a besoin plus qu'une autre encore de sécurité. Des idées absurdes et déplorables, que l'on a cherché depuis quelque temps à inculquer à une foule d'esprits, ont besoin d'être combattues.

« Nous ne devons pas nous dissimuler, messieurs, que la situation est grave; elle exige tous nos efforts, et nous devons tous nous unir pour combattre les perturbateurs.

« La France a une magnifique armée, et cependant elle ne peut pas l'envoyer au dehors. Il est impossible au gouvernement de songer à passer les Alpes, alors que l'armée laisserait derrière elle une guerre civile considérable.

« Il ne faut pas, messieurs, nous abuser sur les choses. Il est possible qu'une circonstance se présente, circonstance que nous ne devons pas désirer, mais qui peut arriver, exigerait que nous eussions à combattre ces perturbateurs, les armes à la main.

« Je ne doute pas, messieurs, que parmi vous il n'y en eût beaucoup qui viendraient se joindre à nous; mais ce n'est pas là seulement qu'il faut déployer du courage; il faut que partout, et en toute occasion, nous ayons le courage de notre opinion, et nous devons en toute occasion la manifester et la défendre.

« Et vous, messieurs les magistrats, vous avez à combattre, à déployer de la fermeté dans l'exercice de vos fonctions. C'est à vous de prévenir M. M. les jurés, à vous prémunir vous-mêmes contre des circonstances atténuantes, abus qui éminent l'action de la justice et n'épargnent les infractions de la loi qu'au détriment des bons citoyens et de la société tout entière.

« On a, en France, la malheureuse habitude de ne point considérer un crime politique autrement, passez-moi le mot, que comme une plaisanterie.

« Le criminel politique triomphe, c'est un héros; il échoue, c'est un innocent, un martyr.

« Et cependant, un crime particulier ne nuit qu'à un individu, tandis que le crime politique ruine une nation entière. »

Il nous est impossible de reproduire avec exactitude les allocutions adressées successivement par le maréchal à une foule qui se succédait sans interruption autour de lui dans un espace trop étroit. Nous nous bornerons à indiquer les passages les plus saillants, tels qu'ils nous ont été rapportés de divers côtés :

« Messieurs, Il y a bientôt deux ans que je suis éloigné de l'armée. Je me retrouve avec bonheur au milieu d'elle. Permettez-moi de comparer, sous ce rapport, ma position à celle d'un père de famille. C'est un titre auquel mon âge et mes quarante-six ans de service me donnent quelque droit, et j'ai la confiance que vos cours le ratifieront.

« Je ne sais, messieurs, si nous serons appelés à combattre ensemble au-delà de nos frontières; je suis fermement assuré que, dans ce cas, vous saurez répondre aux espérances du pays et rajourner la gloire de son drapeau.

« Mais cette perspective n'est pas la seule que doive envisager l'armée des Alpes. La situation du pays lui impose l'intérieur des devoirs impérieux, sacrés, qu'elle a déjà su et qu'elle saura remplir encore. Cette tâche n'est pas moins glorieuse que l'autre.

« Assurez le maintien de la loi, défendez la société contre les mauvaises passions qui la menacent; opposez une résistance invincible aux tentatives de ces perturbateurs qui voudraient détruire la société et la nation.

« Les grandes armées semblent avoir aujourd'hui cette mission en Europe. Si l'empire d'Autriche échappe à une dissolution qui paraissait inévitable, c'est à son armée qu'il le doit. Oui, la forte organisation, la discipline exacte, l'esprit militaire de l'armée autrichienne en ont seuls arrêté la ruine.

« Comment donc l'armée française qui, elle, marche en communauté de sentiments avec la nation entière, faillirait-elle à ce devoir éminentement patriotique? »

Le maréchal, s'adressant ensuite plus particulièrement aux officiers d'infanterie, leur a tracé d'une manière précise les principes les plus essentiels de la guerre des rues, qui ont paru impressionner vivement son auditoire.

Pendant toute la journée, l'affluence des visiteurs n'a pas cessé un seul instant, et des groupes de curieux ont constamment stationné sur la place de la Charité, en face de l'hôtel occupé par le maréchal.

Parmi les personnages éminents, dit le *Courrier de Lyon*, qui ont été rendre visite hier au maréchal Bugeaud se trouve Mgr l'archevêque de Bourges, qui se rend à Gaète auprès du pape.

— Un représentant a déposé, il y a quelques jours à l'assemblée nationale, une proposition dans laquelle il demandait que tout individu qui voudrait faire usage de tabac, fût astreint à prendre un permis de fumer ou de priser, lequel permis serait valable pour un an, comme les permis de chasse, et serait taxé à la modeste somme de 5 fr. par an. Il avait calculé que cet impôt d'un nouveau genre rapporterait annuellement à l'Etat une quarantaine de millions. La bizarrerie de cette proposition a paru si forte au président de l'assemblée, qu'il a engagé son auteur à la retirer, ce à quoi il a consenti avec bien de la peine.

— M. Salamanca, ex-ministre espagnol, a été arrêté à Bayonne. M. Salamanca est parti à minuit par la malle-poste pour Bordeaux, où le gouvernement français l'autorise à résider.

— Le parquet de la cour d'appel de Paris fait imprimer dans ce moment toutes les pièces de la volumineuse procédure relative à l'attentat du 15 mai. Cette mesure, qui sera moins coûteuse que ne l'aurait été la copie des dépositions des témoins, des procès-verbaux, des différents rapports, de l'arrêt de renvoi et de l'acte d'accusation qui seront signifiés à chacun des accusés, aura pour effet de faciliter beaucoup l'intelligence du procès.

Parmi les témoins qui seront cités, tant à la requête du ministère public qu'à celle des accusés, il se trouvera plusieurs représentants du peuple, des journalistes et quelques-unes des personnes qui se trouvaient dans les tribunes de la salle des séances le jour de l'envahissement de l'assemblée.

On rapporte un petit épisode d'une des représentations de la *Foire aux idées*, vaudeville. Après le complot dirigé contre l'assemblée, un coup de sifflet unique part; quelqu'un se lève à l'orchestre et dit gravement, de l'air le plus profondément confondu : Est-ce que, par hasard, il y aurait ici un républicain? ...

THÉÂTRE ROYAL-FRANÇAIS DE LA HAYE.

Jeudi 15 février 1849. — (Représentation N° 102.)

GUILLAUME D'ORANGE

OU

L'UNION D'UTRECHT

ANNONCES.

L. . . . est supplié d'écrire un mot à son dévoué et discret ami, qui cherche en vain ses traces, depuis le 14-16 Septembre. (289)

M. S. N. DENTZ, Dentiste de LL. MM. le Roi et la Reine et de LL. AA. RR. le Prince d'Orange et le Prince Frédéric des Pays-Bas, arrivera le 17 dans la résidence pour y séjourner jusqu'au 21 de ce mois. Il descendra à l'Hôtel du *Maréchal de Turenne*. (290)



MAISON DE CAMPAGNE

A LOUER.

A louer à partir du 1^{er} mai 1849, pour une ou plusieurs années, la *Maison de Campagne*, dite HOEKENBURG, tout-à-fait meublée, agréablement située dans la commune de Voorburg, à une demi-lieue de LA HAYE, et ainsi près des bords de mer de SCHEVENINGUE. Cette maison de plaisance est bordée par le canal de la résidence, à DELFT et à LUYDE, ainsi que par la chaussée de ROTTERDAM à AMSTERDAM.

Outre le bâtiment principal, il y a une seconde habitation, avec chambres de maîtres, une écurie pour huit chevaux et une remise très-spacieuse, ainsi qu'une maison de jardinier, des serres, des serres, des serres, des serres, des serres productifs, un vaste parc et des promenades agréables. Une partie du terrain D'ARENDSBURG, où les fouilles, dont quelques-unes sont encore visibles, ont été faites.

On est prié de s'adresser, pour de plus amples informations, au jardinier à HOEKENBURG, ou au charpentier TERWINKEL, au *Smidswater* à LA HAYE. Les dites campagnes limitrophes sont aussi à vendre.

FONDS PUBLICS ET BULLETINS DE BOURSE.

Amsterdam, LUNDI 12 FÉVRIER. — Aucune variation notable ne s'est manifestée aujourd'hui dans les cours des fonds hollandais. Les affaires étaient assez animées en intégrales et 4%.

La tendance en fonds espagnols était de nouveau favorable par suite de la hausse apportée par le dernier bulletin de Londres. — Les fonds portugais plus offerts. — Les russes fermes. — Les autrichiens un peu plus faibles. — Les américains du Sud également plus faibles.

Rotterdam, LUNDI 12 FÉVRIER. — Les intégrales étaient aujourd'hui en hausse de 1/2 sur leur cours de samedi. — Les fonds belges également plus fermes. C'étaient encore les fonds espagnols qui occupaient aujourd'hui particulièrement l'attention des spéculateurs.

Madrid, LUNDI 5 FÉVRIER. — 3% 21 5/8 au comptant (après la bourse 21 9/16, 1/2 A.) — 5% 10 1/2 au comptant (après la bourse 10 A.) — Dette sans intérêts 4 P. (après la bourse 3 15/16 A.) — Coupons 6 1/2 P. — Valeurs non consolidées 6 1/4 A. — Billets du trésor 72 coupon détaché. — Banque de St-Ferdinand 56 A. 58 P. — Changes : Paris, 5-16 P. — Londres, 49 d. 20 P.

BOURSE D'AMSTERDAM DU 12 FÉVRIER.

Dette act. 2 1/2	49 1/2	Dito 3	51 1/2	Certific. dit. 6	100
Dito dit. 3	58 1/2	Do int. à 6 m. 3	21 1/2	Pol. Cert. 4	100
Dito dit. 4	77 1/2	Coup. Ardoin.	8 1/2	Lots Pol. f. 300	100
Emp. d'Esp. O-A	76 1/2	Passive	3 1/2	Dito dit. f. 500	100
S. A. 1/2	76 1/2	Différé	3 1/2	Amé. Phil. B. 6	100
				Dito Act. de B.	100
				Amé. Mét. 5	100
				Dito Mét. 5	100

C. de fer Holl.	101	Do int. à 6 m. 3	21 1/2	Dito 1843	79 1/2
Dito 4 1/2	91	O. russe Hope 5	101 1/2	N. Mexic. 5	100
France 3	45 1/2	Dito dit. 5	101 1/2	Péru 6	100
Id. 5	73	Certific. dit. 5	89 1/2	Grenade 1 1/2	15 1/2
Belgique 2 1/2	42 1/2	Dito dit. 4	82	Venez. 2 1/2	100
Esp. Ard. 85 1/2	11 1/2	Bill. Stieglitz 4	82		
Dito de 510 1/2	11 1/2	Cert. à Hamb. 5			
Dito Piéc. c. 5	11 1/2	Insc. au gr. -1.6			

BOURSE DE ROTTERDAM DU 12 FÉVRIER.

PAYS-BAS. — Dette act. 2 1/2	49 1/2	Esp. — Ard. int. L. 510 1/2	5	% 12
Dito dit. 3	58 1/2	Russie. — Emprunt 5	5	% 8 1/2
Dito dit. 4	77 1/2	Stieglitz 4	4	% 8 1/2
Esp. — Ard. de L. 170. 5	11 1/2	AUTRICHE. — Cert. Mét. 2 1/2	2 1/2	%

BOURSE D'ANVERS DU 12 FÉVRIER.

BELE. C. de la	101	Autr. Métal. 5	101	Dette diff. 1831	100
hq. B. 2 1/2	45 1/2	Dito 2 1/2	101 1/2	Dito pass. 1834	100
Cert. de la soc.	45 1/2	L. f. 250 E. 1839 525	525	Russie emp. 5	100
g. R. 2 1/2	45 1/2	Dito de f. 500.	500	Autr. H. C. 5	100
Emprunt 3 1/2	50 1/2	Pol. L. de f. 300 370	370	Dito d'acour. 5	100
Dito 4	58 1/2	Dito de f. 500 278	278	Russe. Dito 1	100
Dito 4 1/2	81 1/2	P. Bada. Lots de	150 1840.	Dito de f. 500	100
Dito de 1840. 5 89 1/2	89 1/2	f. 50 1840.		Dito de f. 500	100
Dito 1842. 5 85 1/2	85 1/2	A. Dito 1845.		Dito de f. 500	100
Holl. D. act. 2 1/2	49 1/2	Esp. Ep. 1844. 5	11 1/2	Dito de f. 500	100

CHANGES D'AMSTERDAM DU 12 FÉVRIER.

Paris 2/m.	56 1/2	A. Naples 2/m.	176	A. Londres court.	12
court.	57 1/2	A. Vienne 6/S.	31 1/2	A. 2/m.	11,95
Madrid 3/m.	243	A. Francfort 6 S.	99	A. Hamb. court.	35 1/2
Lisbonne 3/m.	41 1/2	A. S-Péth. 2/m.	182	A. 2/m.	35
Gênes 2/m.	44 1/2	A.			

CHANGES D'ANVERS DU 12 FÉVRIER.

Amsterdam c'	1/2 av. P.	2/m.	1851	Frankfort. c'	110 1/2
2/m.		Londres court.	25,424,40	2/m.	110 1/2
Rotterdam c'		2/m.		2/m.	110 1/2
2/m.		Hambourg c'			
Paris court.	1/2 av. P.	2/m.	1851	A.	

PAR TÉLÉGRAPHE.

Bourse d'Amsterdam, mardi 13 février.

COURS OFFICIELS À 5 HEURES.

PAYS-BAS. — Dette act. 2 1/2	49 1/2	% 49 1/2
Dito dit. 3	58 1/2	% 58 1/2
Dito dit. 4	77 1/2	% 77 1/2
ESPAGNE. — Ardoin de L. 510	5	% 12 1/8
Dito int. à 6 m.	3	% 23 1/4
RUSSIE. — Emprunt Hope 1798 et 1816.	5	% 101 1/2
AUTRICHE. — Obligat. Métalliques	2 1/2	% 37 3/8
FRANCE. —	3	% 45 1/4
ÉBOU. —	6	%

A LA HAYE, chez C. VAN DER MEER, Spui, N° 10.
Dépôt général chez MM. SCHONEVELD et FILS, Beursplein, Amsterdam.